



300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3253 - MERCREDI 27 JUIN 2018

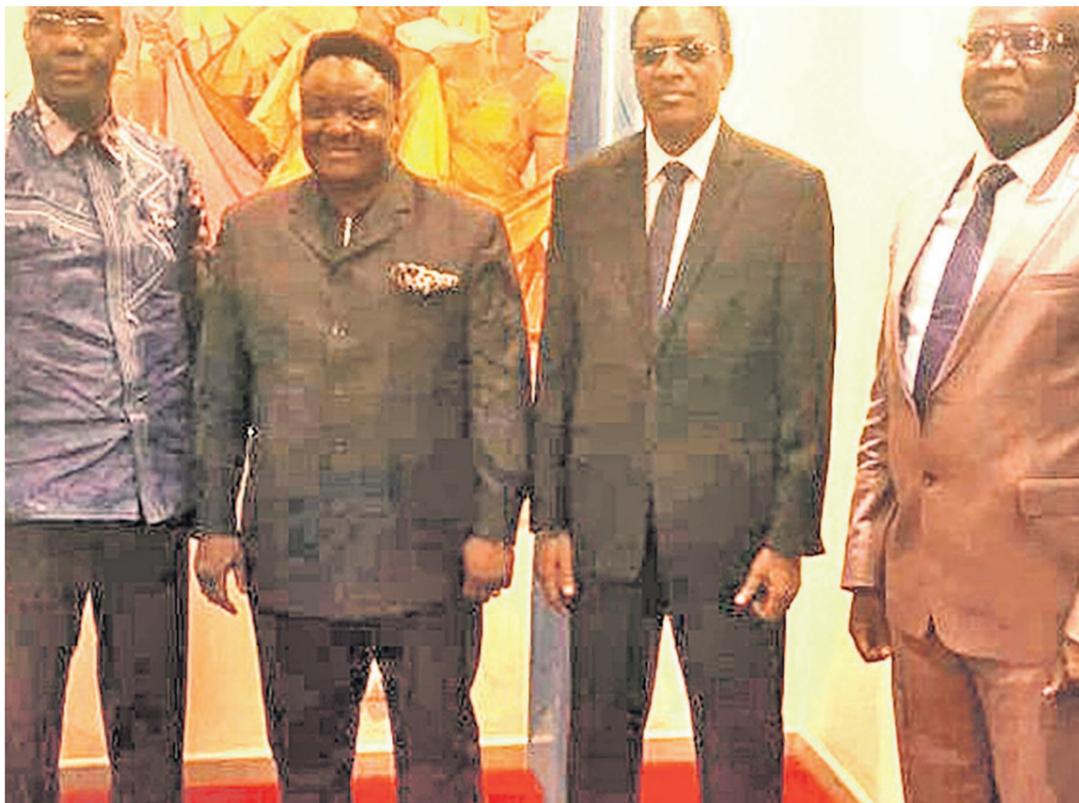
## ÉVALUATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

# Démarrage ce jeudi de la tripartite CNSA-gouvernement-Céni

Les trois institutions vont devoir se retrouver à partir d'aujourd'hui pour une évaluation du niveau d'exécution de l'Accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral. C'est ce qui explique la rencontre, en début de semaine, entre le président du Conseil national de suivi de l'Accord de la Saint-Sylvestre (CNSA), Joseph Olenghankoy, et le Premier ministre, Bruno Tshibala.

De la décrispation politique avec, à la clé, la libération des prisonniers dits emblématiques à la liste des partis et regroupements politiques autorisés à participer aux élections en passant par le dédommagement de la population victime des violences liées à la dérive politique, sans oublier les divergences sur la machine à voter, tout sera passé au peigne fin lors de cette tripartite.

Page 4



Joseph Olenghankoy et Bruno Tshibala ( au centre ) à quelques heures de la tripartite

## FAUNE

### Des espèces animales rares en voie d'être transférées en Chine



L'okapi, une espèce animale rare trouvable en RDC

Plutôt que de vente, tel qu'allégué par certains, il s'agit d'un échange d'espèces dans le cadre de la coopération sino-congolaise, conformément à la convention Cites. C'est dans ce cadre que le directeur exécutif de Tianjin junheng international trade corporation aurait sollicité du gouvernement congolais, via le ministère de l'Environnement, le transfert de quelques espèces animales rares de la RDC vers les zoos de Taiyuan et d'Anji Zhongnan, en Chine. Saisi par cette requête, le ministère de l'Environnement s'est rabattu sur l'organe technique habilité à statuer sur cette problématique, à savoir l'ICCN, de qui il attend un avis technique à propos.

Page 3

## DÉMÊLÉS JUDICIAIRES DE MOÏSE KATUMBI

# Cinquante élus du peuple s'en remettent à Joseph Kabila



Les députés en séance plénière

D'après les parlementaires signataires de la lettre ouverte adressée le 25 juin au président de la République, même au temps le plus fort de la dictature de la deuxième République, le peuple congolais n'avait jamais connu un tel acharnement judiciaire contre un concurrent politique. De bonne foi, ils estiment que Joseph Kabila détient la clé pouvant décrisper l'espace politique, en passant inévitablement par la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre.

C'est pourquoi ils exhortent le président de la République au respect de ses engagements constitutionnels et des clauses dudit accord. De lui, ils attendent un comportement républicain et patriotique à la place des actes de répression, d'exclusion et de bannissement de certains compatriotes.

Page 2

## BAISSE DU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT

### Jean-Claude Katende : « La suppression de l'examen d'Etat n'est pas une solution »



Jean-Claude Katende et, en médaillon, Steve Mbikayi.

Dans sa dernière page d'opinions libres postée hier, le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), Me Jean-Claude Katende, remonte les bretelles au ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU), Steve Mbikayi, qui aurait préconisé la suppression de l'examen d'État pour pallier la baisse du niveau de l'enseignement en RDC.

Pour ce juriste, la déclaration du mi-

nistre de l'ESU montre qu'il « ne comprend pas que la suppression de l'examen d'État n'est pas la solution à la baisse du niveau intellectuel des élèves finalistes des humanités ». Tout en identifiant les maux qui rongent le secteur de l'enseignement en RDC, le président de l'Asadho a conseillé au ministre de combattre le mal à la racine.

Page 3

## DÉMÊLÉS JUDICIAIRES DE MOÏSE KATUMBI

## Cinquante élus du peuple saisissent Joseph Kabila

**D'après les parlementaires signataires de la lettre ouverte adressée au président de la République, même au temps le plus fort de la dictature de la deuxième République, le peuple congolais n'avait jamais connu un tel acharnement judiciaire contre un concurrent politique.**

Les cinquante députés et sénateurs ont-ils agi de leur propre chef ou ont-ils été soudoyés par l'ex-gouverneur du Katanga pour plaider sa cause auprès du chef de l'État ? La question vaut son pesant d'or lorsqu'on sait qu'une telle démarche n'a pas son pareil dans l'histoire politique récente du pays. Depuis le 25 juin, une correspondance adressée à Joseph Kabila circule dans les médias avec pour signataires, députés et sénateurs. Il s'agit, en fait, d'une lettre ouverte par laquelle ces représentants du peuple se sont donné la liberté d'écrire au président de la République, en tant que garant du respect de la Constitution, du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions de la République ainsi que de l'unité nationale.

La motivation de la lettre est toute simple, à savoir interpeller le chef de l'État sur le sort de son ex-allié devenu son opposant farouche, en l'occurrence Moïse Katumbi, actuellement empêtré dans une série d'affaires judiciaires tendant à hypothéquer sa candidature à la présidence. L'opposant, faut-il le rappeler, est déjà sous le coup d'une condamnation à trois ans de prison pour stellionat, en plus de son inculpation pour atteinte à la sûreté de l'État au sujet du recrutement présumé de mercenaires. En outre, une information judiciaire sur l'affaire de passeport falsifié a été ouverte à sa charge par le par-



Les députés en séance plénière

quet général de la République. De bonne foi, les parlementaires signataires de la lettre estiment que Joseph Kabila détient la clé pouvant assainir et décriper l'espace politique du pays. Ce qui passe inévitablement, selon eux, par la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre qui plaide pour la fin des poursuites contre l'ex-gouverneur du Katanga. D'après ces élus du peuple, Joseph Kabila a une carte à jouer et son implication est très attendue pour influencer positivement le processus électoral avec le retour au pays des exilés politiques.

**« Des poursuites qui dissimuleraient des vellétés de nuisance »**

« La tenue d'élections inclusives dans un climat apaisé » passe nécessairement, estiment ces parlementaires, par

l'application des mesures de décrispation telles la levée d'entraves à la liberté en faveur des cas emblématiques dont celui de Moïse Katumbi. « C'est pourquoi nous vous appelons, Monsieur le président de la République, au respect de vos engagements constitutionnels et des clauses de l'accord de la Saint-Sylvestre. La nation qui vous observe vous en saura gré », ont-ils écrit, soutenant que les poursuites contre le riche homme d'affaires ne sont pas innocentes mais dissimulent mal des vellétés de nuisance à sa carrière politique. Tout serait, d'après eux, monté dans le sens de le rendre inéligible à la prochaine présidentielle. « Le procès Katumbi ne sera qu'une honte pour la plus haute autorité politique de l'État que vous êtes, et pour le peuple congo-

lais tout en entier », poursuit la lettre. Et ses signataires d'ajouter : « (...) ni la haine contre les adversaires politiques, ni l'ambition personnelle, ni la soif du pouvoir ne peuvent autoriser en démocratie et dans un État de droit, l'acharnement judiciaire des gouvernants contre un citoyen et l'instrumentalisation des institutions de l'État, en particulier la justice, pour régler les comptes aux adversaires politiques ». Sans ambages, ils lâchent à l'endroit du destinataire de leur lettre : « Les Congolais attendent de vous ce comportement républicain et patriotique à la place des actes de répression, d'exclusion et de bannissement des compatriotes parce qu'ils ne vous plaisent pas ».

Il reste à savoir qu'elle pourrait être la réaction de Joseph

Kabila à cette requête. Pour maints observateurs, la lettre des cinquante parlementaires congolais risque de n'avoir aucun effet pour autant qu'ils se soient trompés de cible. Pas si sûr que Joseph Kabila fera droit à leur requête à moins qu'il fasse preuve de transcendance et de dépassement de soi. La politique étant dynamique, toute supputation à ce stade sur ce que pourrait être la réaction du chef de l'État serait hasardeuse, voire sans objet. Au nombre des signataires de cette correspondance figurent les députés et sénateurs Christophe Lutundula, Sam Bokolombe, Patrice-Aimé Sesanga, Venant Tshipasa, Grégoire Kiro, Modeste Mutinga.

Alain Diasso

**ADIAC**

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

**DIRECTION**

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

**RÉDACTIONS**

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

**RÉDACTION DE KINSHASA**

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni MAssela  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Stella Bobe  
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC  
Tél. (+243) 015 166 200

**RÉDACTION DE BRAZZAVILLE**

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou  
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia  
Service International : Nestor N'Campoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

**ÉDITION DU SAMEDI :**

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

**RÉDACTION DE POINTE-NOIRE**

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

**MAQUETTE**

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

**INTERNATIONAL**

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

**ADMINISTRATION ET FINANCES**

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

**PUBLICITÉ ET DIFFUSION**

Coordnatrice, Relations publiques :  
Adrienne Londole  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonu

**TRAVAUX ET PROJETS**

Directeur : Gérard Ebami Sala

**INTENDANCE**

Assistante : Sylvia Addhas

**DIRECTION TECHNIQUE**

(INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

**IMPRIMERIE**

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo

Chef de service préresse : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

**INFORMATIQUE**

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

**LIBRAIRIE BRAZZAVILLE**

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

**GALERIE CONGO BRAZZAVILLE**

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mbassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

**ADIAC**

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél. : (+242) 05 532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## BAISSE DU NIVEAU DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## La suppression de l'examen d'État n'est pas une solution

L'affirmation est du président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), Me Jean-Claude Katende, qui, contredisant le ministre de tutelle, Steve Mbikayi, a estimé que les maux qui rongent le secteur dans le pays sont identifiés et le mal doit être combattu à la racine.

Sur les réseaux sociaux, le président de l'Asadho a remonté, le 26 juin, les bretelles au ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU) qui aurait préconisé la suppression de l'examen d'État pour pallier la baisse du niveau de l'enseignement en République démocratique du Congo (RDC). Pour ce juriste dont les propos ont été soutenus et complétés par d'autres intervenants sur le réseau social, la déclaration du ministre de l'ESU montre qu'il « ne comprend pas que la suppression de l'examen d'État n'est pas la solution à la baisse du niveau intellectuel des élèves finalistes des humanités ».

Le ministre Steve Mbikayi aurait, en effet, déclaré : « Cela fait cinq ans que je plaide pour la suppression de l'examen d'État. La fraude a vidé le diplôme qui le sanctionne de toute sa substance. 80% de détenteurs de ce papier ne le méritent pas. Scandaleux ! Il faudra que chaque établissement délivre son diplôme et qu'un test d'entrée soit organisé pour accéder à l'université. Face à ce test, chaque candidat se défend sur la base des connaissances acquises sans l'accompagnement de son école secondaire ». Réagissant à cette déclaration,



Jean-Claude Katende et Steve Mbikayi

le président de l'Asadho a noté que le niveau des élèves de l'école secondaire a baissé à cause de la corruption généralisée dans les écoles privées et officielles, du niveau des enseignants qui est également en baisse ainsi que la commercialisation des études. « Les écoles sont devenues un véritable commerce. Le souci de former les élèves a disparu », a-t-il regretté. Me Jean-Claude Katende soutient que la résolution de ce problème passe obligatoirement par la mise en place

d'un véritable programme de lutte contre la corruption dans les milieux scolaires, le renvoi de tous les enseignants qui n'ont pas été formés, la sanction des responsables des écoles qui ne poursuivent que le lucre et la fermeture de ce type d'écoles. Le juriste préconise également le renvoi de tous les inspecteurs véreux et corrompus qui sont à la base de la médiocrité dans les écoles. « La suppression de l'examen d'État n'est pas une solution », a-t-il insisté.

## De vives réactions des Congolais

Ce post a suscité beaucoup de réactions dont aucune d'elles n'a soutenu la proposition du ministre de l'ESU. Un intervenant a fait remarquer, d'ailleurs, que la proposition de la délivrance des diplômes par les écoles va plutôt empirer la situation car ces établissements devenus désormais autonomes risquent de délivrer des diplômes d'une manière complaisante, comme ils le font avec des enseignements et les documents, bulletins, qui les sanctionnent. « Le problème est ailleurs et demande beaucoup plus de réformes et de remise en question », a-t-il souligné.

Un autre s'est demandé si l'enseignement était la priorité de l'État congolais, se posant également la question sur l'environnement dans lequel les cours se donnent ainsi que sur le traitement des enseignants. « Comment l'État congolais traite-t-il les enseignants ? Est-ce de la responsabilité des parents ou des élèves ? », s'est-il interrogé, notant que les enfants d'aujourd'hui étaient des « victimes expiatoires de ce genre de dirigeants ».

Faisant constater que cette déclaration du ministre Steve Mbikayi était une pure distraction, cet intervenant a ajouté que les examens d'État n'avaient rien à voir dans la médiocrité décriée, étant donné qu'aucun élève n'a jamais composé ni corrigé les questionnaires de ces examens. « Les interminables grèves des enseignants sont-elles dues au bas niveau des étudiants ? », s'est-il enquis.

Lucien Dianzenza

## FAUNE

## Des espèces animales rares en voie d'être transférées en Chine

L'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) est appelé à émettre un avis technique sur le bien-fondé de la démarche.



L'okapi, une espèce animale rare trouvable en RDC

Une nouvelle alarmante a fait le tour des réseaux sociaux ces temps derniers. Il s'agit de la vente présumée à la Chine de quelques espèces ani-

males protégées via le ministère de l'Environnement et du développement durable. Sans être au faite du dossier, certaines langues ont vite jeté l'anathème sur l'ICCN qui, d'après elles, aurait cautionné cette opération juteuse dont les dividendes pourraient emprunter des voies détournées au détriment de l'État. Pour les détracteurs du ministre Amy Ambatobe, il s'agit ni plus ni moins que d'une filière maffieuse organisée qui, régulièrement, prive la République démocratique du Congo (RDC) de la jouissance de la diversité que représentent sa faune et sa flore.

En manque d'informations, de nombreux Congolais ont accredité cette version tendant à présenter le ministère de l'Environnement et du développement durable sous un mauvais jour. Plutôt que de vente, tel qu'allégué par certains, il serait question ici d'un échange d'espèces dans le cadre de la coopération sino-congolaise, conformément à la convention Cites. C'est dans ce cadre que le directeur exécutif de Tianjin junheng international trade corporation aurait sollicité du gouvernement congolais, par le truchement du ministère de l'Environnement, le transfert de quelques

espèces animales rares de la RDC vers les zoos de Taiyuan et d'Anji Zhongnan, en Chine. Il s'agit précisément de six espèces de gorilles (gorille beringei), huit espèces de bonobos, huit espèces de chimpanzés et de quatre espèces de lamentins. Saisi par cette requête, le ministère de tutelle s'est rabattu sur l'organe technique habilité à statuer sur cette problématique, à savoir l'ICCN, de qui il attend un avis technique.

Entre-temps, l'on apprend qu'une équipe du ministère de l'Environnement se rendra bientôt en Chine, « en vue de se rassurer de l'accueil et surtout de la meilleure conservation de ces différentes espèces aux zoos sus mentionnés ». L'ICCN a donc été instruit de procéder à l'examen du dossier soumis par le requérant pour sa conformité à la convention Cites et aux lois de la République. Cependant, plusieurs questions se posent sur la nature et les conditions de ces exportations qui continuent à susciter maintes interrogations, nonobstant les explications du ministère. Une pétition aurait même été initiée pour demander à la RDC d'annuler cette opération.

Alain Diasso

## PROCESSUS ÉLECTORAL

## Début ce jeudi de la tripartite CNSA-Gouvernement-Céni

La rencontre consiste à évaluer le niveau d'application de l'accord de la Saint-Sylvestre et à déterminer la suite des opérations en cours dans le pays.

Le président du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA) du 31 décembre 2016, Joseph Olenghankoy, a fait preuve de dépassement en transcendant son égo pour aller à la rencontre du Premier ministre, Bruno Tshibala, avec qui il était en froid il y a quelque temps. En début de semaine, les deux personnalités se sont rencontrées à la primature pour poser les bases de la tripartite tel que leur astreint l'accord de la Saint-Sylvestre. L'ambiance était bon enfant lors de cette séance de travail, au terme de laquelle les deux chefs des institutions se sont accordés pour la tenue de la tripartite censée démarrer le 28 juin, conformément aux pertinentes dispositions stipulées au point IV de l'Accord du 31 décembre 2016. Il s'agira, lors de ces travaux, d'évaluer le niveau d'exécution de cet accord et de déterminer la suite du processus électoral en cours. La Commission électorale nationale indépendante (Céni), le gouvernement et le CNSA seront à l'œuvre pour faire l'autopsie de ce processus, en n'étudiant aucune question. De la décripation politique avec, à la clé, la libération des prisonniers dits emblématiques à la liste des partis et regroupements politiques autorisés à participer aux élections en passant par le



Joseph Olenghankoy et Bruno Tshibala ( au centre ) à quelques heures de la tripartite

dédommagement de la population victime des violences liées à la dérive politique, sans oublier les divergences sur la machine à voter, tout sera passé au peigne fin lors de cette rencontre.

Pour le président du CNSA, il est question de faire appel à la conscience des uns et des autres pour l'intérêt supérieur de la nation. Pendant quatre jours, les délégués des parties prenantes vont examiner les points contenus dans l'accord de la Saint-Sylvestre et éventuellement faire des propositions utiles en vue de son application intégrale. « Les travaux préparatoires de cette tripartite ont déjà commencé », apprend-on. Ces travaux sont de grande importance car, de l'évaluation qui sera faite du processus électoral, l'on pourra se faire une conviction sur la tenue effective des élections à l'échéance du 23 décembre.

Alain Diasso

## SANTÉ

## Vingt-quatre personnes guéries d'Ébola

L'information a été donnée par le ministère de la Santé publique, dans son bulletin épidémiologique du 23 juin.

Au total, cinquante-sept cas de fièvre hémorragique ont été signalés dans la région, dont trente-huit confirmés, quatorze probables et cinq suspects, depuis la déclaration de la maladie, le 8 mai dernier, dans la province de l'Équateur. Deux nouveaux cas suspects, dont un à Bikoro et un autre à Iboko ont été rapportés. Le dernier cas confirmé remonte au 6 juin. Dans le cadre de la lutte contre l'actuelle épidémie de la maladie à virus Ebola, une campagne ciblée a été organisée pour couper la chaîne de transmission. Depuis le lancement de la vaccination, le 21 mai dernier, trois mille deux cent soixante-huit personnes dont huit cent quarante-trois à Mbandaka, sept cent soixante-dix-neuf à Bikoro ont pu être vaccinées. Dans le village d'Iboko, mille cinq cent dix-huit personnes ont été vaccinées, cent sept à Ingende et vingt et une à Kinshasa.

Notons que la vaccination contre la maladie à virus Ébola est différente d'une campagne de vaccination de masse. Selon le directeur du Programme élargi de vaccination et président de la commission vaccination du comité national de coordination de lutte contre la maladie à virus Ébola, le Dr Guillaume Ngoie Mwamba, la vaccination contre cette épidémie est une vaccination ciblée des personnes à risque, notamment le personnel de santé qui est directement en contact avec les malades et les personnes atteintes ainsi que leurs proches. Ce sont les premières personnes à risque. Les autres sujets à risque, renchérit-il, sont les malades, les familles des malades qui sont en contact direct avec eux, les amis des amis de la famille des malades et leur entourage.

Le directeur du Programme élargi de vaccination laisse entendre que l'opération dépend de la survenue de nouveaux cas confirmés par le laboratoire et pour ce qui concerne la RDC, la confirmation est donnée par l'INRB. Il a ajouté que la vaccination reste d'actualité, dans la mesure où la fin de l'épidémie n'a pas encore été déclarée. Parlant de la vaccination à Mbandaka, le Dr Guillaume Ngoie Mwamba indique que c'est depuis plus de quatre jours qu'il n'y a plus de cas à vacciner. À présent, c'est l'étape de suivi des cas qui ont été vaccinés, selon le protocole qui existe.

Blandine Lusimana

# IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773  
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo



**Section O. Avis d'Appel d'offres (AAO)**  
**Agence Congolaise des Grands Travaux**  
**Appel d'Offres N° ACGT/DG/CGPMP/MF/AON/03/2018**  
**Marché à bon de commande**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation de Marchés paru sur le site web [www.armp-rdc.org](http://www.armp-rdc.org) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de la ROC en date du 02 mars 2018.

2. L'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) a obtenu, dans le cadre du budget de ses ressources propres, des fonds afin de financer l'acquisition des consommables et autres matériels pour assurer son fonctionnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition des fournitures de bureau et consommables informatiques.

3. L'ACGT sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir périodiquement des fournitures de bureau et consommables informatiques comprenant : les cartouches des imprimantes et les articles de la papeterie et petits matériels de bureau repartis en quatre (4) lots distincts suivants :  
 -Lot 1 : Acquisition des cartouches pour imprimantes à laser,  
 -Lot 2 : Acquisition des cartouches pour imprimantes à jet d'encre,  
 -Lot 3 : Acquisition des cartouches pour les imprimantes RICOH MPC 5503 et RISO comcolor 7050.  
 -Lot 4 : Acquisition d'articles de la papeterie et petits matériels de bureau.

Les variantes ne sont pas prises en considération.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert, tel que défini dans la Loi relative aux marchés publics. à tous les candidats éligibles et le marché sera à bon de commande.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ACGT au Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics à l'adresse électronique [contact@acgt.cd](mailto:contact@acgt.cd) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

**Agence Congolaise des Grands Travaux**  
**Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics**  
**Local «ADMINISTRATIF»**  
**1, avenue de l'OUA, Commune de Ngaliema Réf: Enceinte Procoki**  
**République Démocratique du Congo**  
**Email : [contact@acgt.cd](mailto:contact@acgt.cd)**  
**De 8 H 30 à 16 H 00, heures de Kinshasa.**

6. Les conditions de qualification applicables aux candidats sont les suivantes :

**Capacité financière :**

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Disposer d'un chiffre d'affaires moyen annuel en dollar américains équivalent en Francs Congolais le montant de la moitié de son offre au cours des trois dernières années ;
- Présentation des états financiers certifiés des trois dernières années (2015 ; 2016 et 2017)

**Capacité technique et expérience :**

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

Avoir une expérience avérée dans la vente des fournitures de bureau et consommables informatiques Joindre les preuves documentées de livraison conformément à au moins un marché et donner les références complètes des clients : adresse physique, e-mail, téléphone, etc) ;  
 Avoir exécuté au cours de 3 dernières années au moins deux marchés de fournitures de bureau

et consommables informatiques Joindre les preuves documentées de livraison conformément à au moins deux marchés et donner les références complètes des clients : adresse physique, e-mail, téléphone, etc) ;  
 Etre détenteur des licences des consommables informatiques et/ou des autorisations de vente des fabricants des fournitures de bureau ;  
 Avoir la capacité de fournir trimestriellement les quantités des fournitures correspondant au moins aux quantités exigées pour chaque lot Joindre des preuves documentées des marchés passés ou en cours).

Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent la (les)

condition(s) d'utilisation suivante(s) :

- Qu'elles répondent aux normes environnementales et qu'elles sont utilisées dans au moins deux pays autre que celui du producteur ;
- Que ces produits peuvent être disponibles à travers la Ville de Kinshasa.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après :

**Agence Congolaise des Grands Travaux**  
**Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics**  
**Local «ADMINISTRATIF»**  
**1, avenue de l'OUA, Commune de Ngaliema Réf: Enceinte Procoki**  
**République Démocratique du Congo**  
**Email : [contact@acgt.cd](mailto:contact@acgt.cd)**

Contre la présentation d'un bordereau de versement d'une somme non remboursable de :

-FC 250 000 (Francs Congolais deux cent cinquante mille) sur le compte RawBank intitulé «Agence Congolaise des Grands Travaux , portant le numéro 05101

01001436102-22 CDF.

-Ou USD 155 (Dollars Américains cent cinquante-cinq) sur le compte RawBank intitulé « Agence Congolaise des Grands Travaux, portant le numéro 05101-01001436102-25 USD

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-haut indiquée au plus tard le 27 juillet 2018 à 13H00 précises heure locale (TU+1), heure de Kinshasa. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :

**Agence Congolaise des Grands Travaux**  
**Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics «Salle des réunions»**  
**1, avenue de l'OUA, Commune de Ngaliema Réf: Enceinte Procoki**  
**République Démocratique du Congo**  
**Email : [contact@acgt.cd](mailto:contact@acgt.cd)**

Le 27 juillet 2018 à 13H30 précises heure locale (TU+1), heure de Kinshasa. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre équivalant à 2% du prix de l'offre par lot. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Kinshasa, le 28 juin 2018

Charles Médard Ilunga Mwamba

Directeur Général

## ATELIER DE VALIDATION DES OUTILS DU PND 2018-2022 du 19 au 27 juin 2018

### DISCOURS D'OUVERTURE DE LA MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Brazzaville, le 19 juin 2018

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement, chers collègues ;  
Mesdames et messieurs les membres du parlement ;  
Mesdames et messieurs les représentants des autres institutions de la République ;  
Excellences mesdames et messieurs les ambassadeurs et représentants du corps diplomatique ;  
Mesdames et messieurs les partenaires techniques et financiers ;  
Mesdames et messieurs les représentants de la société civile ;  
Mesdames et messieurs les représentants du secteur privé ;  
Mesdames et messieurs les représentants des administrations ;  
Distingués invités ;  
Chers participants, en vos rangs, grades et fonctions, toute préséance respectée.



Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas

En ce jour de 19 juin 2018, le décor est planté pour que se joue un nouvel acte essentiel à la réalisation du cadre programmatique du développement de notre pays pour les cinq années à venir !

Vous devinez donc tout le plaisir que nous éprouvons à prendre aujourd'hui la parole pour vous accueillir à la cérémonie d'ouverture de l'atelier national de validation des outils de notre Plan national de développement 2018-2022.

Nous vous remercions d'emblée d'avoir honoré notre invitation par votre présence à tous.

Le gouvernement conduit par son Premier ministre, Clément Mouamba, s'est approprié le projet de société du président de la République, chef de l'Etat, son Excellence Denis Sassou N'Guesso, « La Marche vers le développement, allons plus loin ensemble » pour le traduire en un plan opérationnel pour la période 2018-2022.

En outre, ce nouveau PND servira à la fois de cadre unique de 'contextualisation', de programmation et de suivi de l'agenda des Objectifs de développement durable (ODD), auquel le Congo a souscrit depuis 2016 et de cadre opérationnel de l'agenda 2063, de l'Union africaine.

Ce nouveau PND permettra au gouvernement de poursuivre sa stratégie d'intégration régionale et de mise en œuvre des investissements transfrontaliers et intégrateurs dans la sous-région.

En somme, ce nouveau PND sera bel et bien un dispositif d'actualité tout à la fois ancré dans notre contexte national, mais en phase avec nos engagements sous-régionaux, régionaux et internationaux.

#### Mesdames et messieurs,

Ce nouveau PND, tout en servant de boussole dans cette marche inclusive et résolue du pays vers le développement harmonieux et prospère, devra aussi être réaliste, en intégrant les contraintes que nous imposent la crise économique, les exigences d'un programme de stabilisation macroéconomique, pour restaurer nos équilibres budgétaires et notre position extérieure.

Le plan obéit à un souci d'ordre, de discipline et de clarté. Pour ce faire, le gouvernement a mis en place un cadre institutionnel inclusif, participatif et délibératif, constitué de trois instruments. Il s'agit du Comité de pilotage placé sous la présidence du Premier ministre, de la Coordination technique dirigée par le ministre en charge du Plan et de Cellules opérationnelles à composition multisectorielle.

Sur la base des premiers travaux élaborés du PND 2018-2022, le comité de pilotage a orienté prioritairement les actions du gouvernement vers deux axes stratégiques :

-Primo : la réforme en profondeur du système éduca-

tif, la formation qualifiante et professionnelle, en vue de valoriser le capital humain, pour compenser la faiblesse en nombre de la population congolaise, tirer profit du dividende démographique afin de construire le soubassement d'un développement durable et inclusif ;

-Secundo : la diversification de l'économie basée sur les secteurs porteurs de croissance à court, moyen et long terme, à savoir l'agriculture au sens large, agroforesterie y compris, le tourisme, le tout couplé avec la poursuite de l'industrialisation. Il s'agit, entre autres, pour le secteur agro-pastorale de renforcer la sécurité alimentaire et l'inclusion économique des populations vulnérables et des femmes notamment en zone rurale.

Avec ces deux axes stratégiques prioritaires, il est utile d'associer les domaines d'accompagnement ci-après :

- (i)-la stabilisation et la relance économique ;
- (ii)-le renforcement de la gouvernance ;
- (iii)-la mobilisation de ressources financières externes et domestiques avec en ligne de mire, une amélioration de l'intermédiation financière nationale ;
- (iv)-la préservation des infrastructures existantes et leur rentabilisation ;
- (v)-l'amélioration du climat des affaires.

#### Mesdames et messieurs,

L'élaboration du PND franchit avec vaillance et détermination toutes les étapes absolument nécessaires à la production d'un document de qualité au service du plus grand nombre !

En effet, faut-il le rappeler ? Depuis le 31 juillet 2017, date du lancement officiel du processus, les cadres et agents du ministère en charge du Plan rejoints par des représentants des ministères sectoriels, des consultants nationaux et internationaux, quelques représentants des agences du système des Nations unies et un panel d'acteurs de la société civile, sont à l'ouvrage.

Quelques fois retardés par la raréfaction des ressources, ils ont néanmoins pu aboutir aux documents objet d'examen par cet atelier, le cadre stratégique de développement (CSD) du PND 2018-2022 et les quatre annexes opérationnelles ci-après :

- (i)-le programme pluriannuel des actions prioritaires (PPAP 2018-2022) ;
- (ii)-le programme pluriannuel d'investissement public (PIIP) ;
- (iii)-le document-cadre de politiques et de programmation macroéconomique et budgétaire à moyen terme (DCPPMB 2018-2022) ;
- (iv)-et le document-cadre de suivi et évaluation des programmes du PND (DCSE 2018-2022).

Que la Banque mondiale, partenaire de chaque étape,

soit ici remerciée pour son soutien multiforme et conséquent.

Par ailleurs, un document de qualité au service du plus grand nombre ? C'est certain !

Parce qu'en cette période de « frugalité budgétaire » et de programme de réformes macroéconomiques, financières, institutionnelles et de développement économique et social, nous voulons reconnaître à ce PND au moins trois vertus : (v)-être un dispositif supplémentaire de bonne gouvernance économique, social et environnemental au service de l'action gouvernementale, car il orientera la dépense publique vers plus d'efficacité ;

(vi)-être un instrument de plus de contrôle de l'action gouvernementale par le parlement car il est doté d'indicateurs de suivi et d'évaluation des progrès réalisés reposant notamment sur les données et informations statistiques fiables ;

(vii)-et enfin, être ce cadre programmatique essentiel pour fixer le contenu de notre coopération avec les partenaires techniques et financiers qui nous assurent de leurs appuis multiformes ou pour inciter les investisseurs privés, publics, nationaux ou internationaux à développer leurs activités au Congo.

#### Mesdames et messieurs,

Dans la poursuite d'un processus participatif et inclusif encore plus accentué, l'atelier qui s'ouvre maintenant a pour objectif d'avoir une meilleure appropriation du cadre stratégique de développement et de ses annexes opérationnelles.

Spécifiquement, il s'agira de :

- (i)-faire une présentation de choix stratégiques opérés dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022 et des implications souhaitées dans la convergence et l'harmonisation des efforts ;
- (ii)-recueillir les ultimes avis et recommandations des parties prenantes, pour la finalisation des documents.
- (iii)-valider le cadre stratégique de développement du PND 2018-2022 et de ses annexes.

En conséquence, nous invitons tous les acteurs ici présents à prendre une part active à cette grand-messe pour en faire bonne presse en vue de susciter un véritable consensus national sur les priorités retenues, et les actions à entreprendre en faveur du développement national.

Chers participants, tout le long de vos travaux, sachez garder à l'esprit que le PND est une loi dédiée à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Ce nouveau PND c'est le lieu où la forêt septentrionale rejoint l'océan Atlantique, c'est le lieu où chaque Congolais se retrouve !

Et comme telle, cette loi devra être respectée par tous les acteurs nationaux. Ce sera le seul cadre de référence de l'action gouvernementale.

Sa rédaction exige donc de vous tous rigueur et assiduité tout le long de ces sept jours de travail !

Le gouvernement, pour sa part, est conscient que tous les défis de l'économie congolaise ne pourront pas être relevés en cinq ans.

Toutefois, nous voulons marquer notre volonté politique à marcher résolument vers le développement du Congo, à aller plus loin ensemble et faire donc du Plan national de développement (PND) 2018-2022, cette étoile du berger qui indique la voie à suivre, en lingala « Mweti, Mweti na biso ».

Sur ce, je déclare ouvert, l'atelier d'échanges et de validation des outils du Plan national de développement (PND) 2018-2022.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

## DROITS DE L'HOMME

## L'Acat désapprouve la torture au Congo

L'organisation non gouvernementale a fustigé la pratique de la torture dans le pays, le 26 juin à Brazzaville, au cours d'une conférence-débat organisée au Centre d'information des Nations unies.

L'activité s'est déroulée dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture. Afin de permettre aux acteurs de la chaîne pénale d'évaluer leurs insuffisances et leurs réussites dans des partenariats déjà engagés entre différents professionnels, et de chercher des moyens nécessaires pour fédérer leurs intelligences ainsi que leurs énergies dans la promotion du respect des garanties judiciaires, les participants ont débattu sur la pratique de la torture au Congo et les moyens d'agir conjointement en vue d'enrayer ces traitements cruels inhumains.

Dans son mot de circonstance, le président de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo (Acat-Congo), Christian Loubassou, a rappelé que cette journée constituait pour son association un moment important en vue d'interpeller tous les acteurs concernés par l'adoption du nouveau code pénal incriminant la torture, l'adoption de la loi organique de la CNDH, la création d'un mécanisme national de prévention consécutive à la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture effectuée en avril 2016. Question de rendre effectifs des programmes de réparation et de réhabilitation des victimes de torture ; de mettre fin à l'impunité des auteurs des actes de torture ; et d'améliorer les conditions de détention des détenus. Pour sa part, Loamba Moke, président de l'Association des droits de l'homme et de l'univers carcéral, a fait une communication centrée sur « L'assistance aux victimes de torture : réalités et perspectives ». Cette assistance, au fil des temps, doit commencer aux portes des commissariats de police et des brigades de la gendarmerie, a-t-il dit. D'après lui, le Congo doit mettre en place un comité de lutte contre la torture et créer un institut des droits de l'homme qui permettra à tous les cadres de bénéficier d'une formation continue, afin que la culture des droits de l'homme soit effectivement installée dans le pays. Cette conférence a été un grand moment d'échange entre les animateurs et l'auditoire. A l'issue de la séquence des questions-réponses, les participants ont quitté la salle, satisfaits et informés.

Notons que pour l'Acat-Congo et la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture, cette journée a été l'occasion d'une prise de conscience de responsabilité collective des acteurs de la chaîne pénale. Elle a été célébrée au Congo sur le thème « Renforcement des synergies pour le respect des garanties judiciaires : un pari gagnant pour l'Etat et la société civile en République du Congo ».

Guillaume Ondzé

## ASSISTANCE

## Les sapeurs-pompiers lancent un appel au secours d'une malade mentale

Le médecin commandant de la police, chef de service des secours médicalisés des sapeurs-pompiers, Itoua Yoyo, a invité, lors d'une conférence de presse animée à Brazzaville, le 26 juin, les différents ministères et personnes de bonne volonté à assister une femme présentant une psychose chronique.



Le commandant Itoua Yoyo lors de la conférence de presse (Adiac)

Maîtrisée par les services de sécurité civile, la femme atteinte des troubles mentaux portait une fillette de moins de 2 ans et errait aux alentours du marché de Ouenzé, a expliqué le chef de service des secours médicalisés. Il a ajouté qu'elle présentait un caractère violent à tel point que personne ne pouvait l'approcher pour retirer

l'enfant. Les services de la sécurité civile ont été saisis par le maire de Ouenzé afin d'assurer la protection de cette femme et de son enfant qui se nourrissaient dans les poubelles et de tout ce qu'elles trouvaient sur leur chemin.

« La direction générale de la sécurité dispose d'un service de secours médicalisé dans lequel

on trouve une vingtaine de médecins et les paramédicaux. Prendre un malade mental et l'embarquer dans une ambulance pour l'acheminer vers le centre psychiatrique ne pose pas un problème car, nous sommes un service habilité pour mener ce genre d'opération », a-t-il déclaré.

L'objectif de l'opération a été d'assurer sa protection afin de la placer au centre psychiatrique du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville. L'intervention de ces sapeurs pompiers a permis de placer le nourrisson à l'orphelinat Yamba ngai.

Itoua Yoyo a indiqué que l'enfant se porte bien mais un bilan médical sera fait dans les prochains jours à cause de son exposition aux intempéries pendant plus d'une année. Il a invité les ministères des Affaires sociales, de la Santé et de la population, de la Promotion de la femme et des personnes de bonne volonté à s'impliquer dans la prise en charge de cette malade. « L'opération menée pour cette femme est un cas particulier, parce que les services de sécurité ont déjà mené deux fois une campagne qui consiste à prendre les malades mentaux errant dans la ville », a-t-il dit.

Lydie Gisèle Oko

**TTN**  
34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

**FRET AÉRIEN & MARITIME**  
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE / AFRIQUE / ASIE / MOYEN-ORIENT

Avec ou sans  
dédouanement

BRAZZAVILLE  
POINTE-NOIRE

KINSHASA  
MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL

+331 44 92 90 90 +336 65 47 06 06

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya ttnplus.wanadoo.fr

Contact Brazzaville : Lydie

+242 06 605 91 69 +242 05 522 49 99

Contact Kinshasa : Goga

+243 080 847 72 04

## COOPÉRATION POLICIÈRE

## L'Afrique de l'ouest se dresse contre la criminalité

Les Etats de la sous-région vont se doter d'un système commun pour lutter contre la criminalité transnationale croissante dans la région, ont annoncé, le 25 juin à Abidjan, des responsables de la sécurité dans cet espace.

Les chefs de la police et de la sécurité des pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cédéao) ont entamé trois jours de discussions en vue d'intensifier leur coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. « Ces échanges et partages d'expériences des chefs de police ouest-africains sont une opportunité majeure à saisir, compte tenu du contexte sécuritaire actuel », a déclaré le ministre ivoirien de la Sécurité, Sidiki Diakité, qui a appelé à une véritable coopération sous-régionale, régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Le Système d'information policière pour l'Afrique de l'ouest (Sipao), plate-forme électronique d'échange de données entre les services de sécurité nationaux, qui sera également connecté à Interpol, a été lancé officiellement le 26 juin dans les quinze Etats membres de la Cédéao et la Mauritanie, au cours d'une réunion des ministres chargés de la sécurité des seize Etats. « Ce programme apparaît ainsi comme une solution clé pour renforcer la sécurité de la région, en harmonisant les mesures et procédures policières qui faciliteront la création de la zone de libre circulation et d'établissement au sein de la Cédéao », a-t-il noté.

« Le trafic de drogues, d'armes, d'êtres humains » et de diverses marchandises

représente « plus de trois milliards de dollars par an » en Afrique de l'ouest, a révélé le secrétaire général d'Interpol, Jürgen Stock, tandis que la piraterie maritime dans le golfe de Guinée a coûté « huit cents millions de dollars aux économies régionales » en 2017. Selon plusieurs experts africains, la lutte contre le terrorisme constitue un défi majeur qui appelle à une réponse collective et coordonnée de la part des Etats membres de la sous-région.

Entièrement financé par l'Union européenne, le Sipao vise également à lutter contre les nombreux groupes terroristes actifs dans toute la région, souvent financés par les trafics. Ce sera « un outil essentiel pour la sécurité en Afrique de l'ouest » car, « le terrorisme et la criminalité transnationale représentent des menaces croissantes pour la stabilité de nos Etats et la sécurité mondiale », a déclaré le directeur général de la police nationale ivoirienne, Youssouf Kouyaté. Le commissaire de la Cédéao chargé des Affaires politiques, de la paix et de la sécurité, Francis Behanzin, a cependant relevé que les services de sécurité des pays de cette sous-région « ne coopèrent pas assez » jusqu'à présent, voire se font « concurrence », avant d'exhorter leurs responsables à changer d'attitude.

Josiane Mambou Loukoula

**PLAN ÉPARGNE  
LOGEMENT**

[www.bch.cg](http://www.bch.cg)

Formule  
"clé en main"  
Taux à 3,5%  
seulement\*

\*offre soumise à conditions



## Souscrivez au Plan Epargne Logement

Un taux de rémunération exceptionnel adapté à vos besoins

Un vrai partenaire

### Tableau récapitulatif

Régime catégorie	Régime 4 ans		Régime 5 ans		Régime 6 ans	
	Epargne	Crédit	Epargne	Crédit	Epargne	Crédit
A	50.000	5.271.000	40.000	6.754.000	33.000	8.221.000
B	60.000	6.330.000	48.000	8.105.000	40.000	9.965.000
C	80.000	8.441.000	64.000	10.807.000	54.000	13.452.000
D	100.000	10.551.000	80.000	13.509.000	67.000	16.691.000
E	120.000	12.661.000	96.000	16.211.000	80.000	19.929.000
F	140.000	14.771.000	112.000	18.912.000	94.000	23.417.000
G	160.000	16.881.000	128.000	21.614.000	107.000	26.665.000
H	180.000	18.991.000	144.000	24.316.000	120.000	29.894.000

Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville BP 987, République du Congo



BCH



BCH



+242 22 281 25 88



bch@bch.cg

## TURQUIE

## Recep Tayyip Erdogan attribue sa victoire à la démocratie

La Turquie a « réussi un nouveau test démocratique, montrant l'exemple au monde entier », a déclaré le président turc à Ankara, après que l'autorité électorale l'a déclaré vainqueur du scrutin du 24 juin.

Au pouvoir depuis quinze ans et parti pour cinq ans de plus, Erdogan a savouré sa victoire en s'adressant dans la nuit à des milliers de partisans réunis à Ankara.

« Notre démocratie a gagné, la volonté du peuple a gagné, la Turquie a gagné », a-t-il déclaré. Le président réélu a également remercié les citoyens turcs, ajoutant que le taux de participation avait été le plus élevé dans l'histoire du pays. « Je remercie tous mes concitoyens, peu importe de quel parti, qui se sont rendus aux urnes pour exercer leur droit démocratique », a-t-il dit.

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a obtenu plus de 50% des voix nécessaires lors de cette élection qui lui permet de remporter un nouveau mandat présidentiel aux pouvoirs renforcés, ont indiqué les autorités électorales. Le taux de participation s'est élevé à 87%. Après



le dépouillement de 97,7% des urnes, Erdogan l'emportait avec 52,5% des voix, contre 30,8% pour l'opposant Muharrem Ince. Plus de cinquante-six millions d'électeurs étaient appelés aux urnes pour la présidentielle mais aussi pour les législatives. Ce double scrutin marque le passage en Turquie d'un système parlementaire au régime hyper présidentiel souhaité et validé

lors d'un référendum en 2017. Selon les autorités électorales, le président turc sortant, Recep Tayyip Erdogan, a remporté la présidentielle dès le premier tour. Son parti, l'AKP, aurait également la majorité au parlement à l'issue des législatives. L'opposition dénonce des tentatives de fraude. L'Union européenne estime que la campagne électorale qui a amené à la victoire d'Erdogan

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan (crédit photo/DR) n'a pas été « équitable ».

De son côté, le principal rival d'Erdogan, Muharrem Ince, a annoncé dès le lendemain « accepter » sa défaite, tout en exhortant Recep Tayyip Erdogan à cesser d'être « le secrétaire général de l'AKP - le parti au pouvoir » et devenir « le président de quatre-vingt-un millions de Turcs ».

Le président russe, Vladimir Pou-

tine, a salué la réélection de son homologue turc. Dans un communiqué, le Kremlin a jugé que les résultats de ce premier tour, qui donnent également une majorité parlementaire à Erdogan, témoignaient « du large soutien accordé au cap fixé sous sa direction sur les questions sociales et économiques auxquelles la Turquie est confrontée, et au renforcement de la position du pays en termes de politique étrangère ». « La victoire d'Erdogan est incontestablement le signe de sa grande popularité auprès de l'électorat turc, en particulier l'électorat conservateur dans les régions rurales d'Anatolie, et le signe de sa résilience face à une opposition unie », a estimé Jana Jabbour, docteure associée au CERI/Sciences Po.

Dans son pays, Recep Tayyip Erdogan s'est imposé comme le dirigeant turc le plus puissant depuis le fondateur de la République, Mustafa Kemal. Il a transformé la Turquie à coups de mégaprojets d'infrastructures et en libérant l'expression religieuse et a fait d'Ankara un acteur diplomatique clé.

Yvette Reine Nzaba

**“ Enfin au CONGO ! ”**

**Condor**

Prenez votre envol !

**“ SOYEZ LES BIENVENUS ! ”**

- Qualité, Prix, Service après vente assuré

📍 Camp Clairon, Brazzaville, Congo en face de la station Puma

☎ 05 035 06 06

[www.condor.dz](http://www.condor.dz)

## BRÈVES

## BURKINA FASO

Le président burkinabè, Roch Marc Christian Kaboré, a estimé que la justice devait « être dite » dans le dossier du putsch manqué de septembre 2015, pour « permettre d'aller à la réconciliation nationale », alors que le procès connaît des renvois successifs depuis son ouverture fin février. En effet, entamé en février, le procès va de renvoi en renvoi sans que le fond ait encore été débattu. La société burkinabè connaît une grave fracture depuis la chute du régime du président Blaise Compaoré, chassé fin octobre 2014 par la rue, après vingt-sept ans au pouvoir. Cette fracture s'est davantage accentuée avec le putsch manqué. Au total, quatre-vingt-quatre accusés sont jugés dans cette affaire, dont les généraux Diendéré et Djibrill Bassolé, cerveaux présumés du coup d'État manqué qui a fait quatorze morts et deux cent soixante-dix blessés.

## CENTRAFRIQUE

Il n'existe « plus aucun obstacle » aux premières enquêtes de la Cour pénale spéciale (CPS) sur les crimes en Centrafrique qui devraient commencer au second semestre de cette année, a annoncé à Bangui le procureur spécial Toussaint Muntazini. Il ne reste plus au président centrafricain, Faustin Archange Touadéra, qu'à signer le décret portant création du règlement et celui sur l'organisation et le fonctionnement de l'unité spéciale de police judiciaire rattachée à la CPS. Un protocole d'entente entre la Cour pénale internationale et la CPS devrait bientôt être signé pour éviter des doublons, selon le procureur spécial. La CPS a été créée en 2015 mais n'est pas opérationnelle. Son procureur et ses vingt-cinq juges (nationaux et internationaux) ont été nommés en 2017, une dizaine d'officiers de police judiciaire (chargés de mener les enquêtes) en mai, mais les enquêtes n'ont pas débuté.

## MÉDITERRANÉE

Un cargo danois transportant cent huit migrants, secouru le 22 juin au large de la Libye, a finalement été autorisé dans la nuit du 25 au 26 juin à accoster en Sicile, mais l'incertitude régnait toujours sur le sort de deux cent trente-quatre autres migrants à bord du Lifeline, un navire affrété par une ONG. Le cargo danois Alexander Maersk est arrivé dans la nuit à Pozzallo, après trois jours d'attente devant ce port du sud de la Sicile. La situation reste difficile en Méditerranée après un week-end où près de mille migrants ont été secourus pour la seule journée du 24 juin, au large de la Libye. Des images prises au moment de leur débarquement à Tripoli montrent des centaines d'entre eux, hommes, femmes et enfants, tête baissée ou le visage fermé, visiblement exténués, loin des sourires qu'ils affichent d'ordinaire sur les bateaux qui les transportent vers l'Italie.

## ETHIOPIE

La police fédérale américaine va aider les autorités éthiopiennes dans leur enquête sur l'attaque à la grenade qui a fait deux morts, le 23 juin, au sein d'une foule venue écouter le Premier ministre. L'information a été confirmée par un porte-parole de l'ambassade américaine en Ethiopie. On note également plus de cent cinquante blessés dans l'explosion et le mouvement de panique. Le Premier ministre avait quitté les lieux sain et sauf, dans la foulée de cette attaque qui n'a pas été revendiquée. Selon Fana, trente personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'attaque ont été arrêtées ainsi que des responsables de la police. Le 25 juin, un photographe de l'AFP a vu quatre personnes ne semblant pas être éthiopiennes inspecter le site de l'explosion, une voiture de l'ambassade américaine stationnée à quelques mètres de là.

## KENYA

Le Kenya a accueilli, le 25 juin, le séminaire sur la coopération Chine-Afrique en matière d'infrastructures, tandis que de nombreux pays africains ont appelé à un renforcement de leurs relations avec la Chine pour stimuler la modernisation des routes, des ports, des voies ferrées et des réseaux de télécommunications sur le continent. James Macharia, le secrétaire kényan des Transports, a souligné la construction de la voie ferrée à écartement standard, financée par la Chine, entre Mombasa et Nairobi comme modèle de coopération réussie avec la Chine. « Le décollage économique des pays africains, dont le Kenya, ne pourra se faire sans une amélioration de leurs infrastructures », a souligné Sun Baohong, l'ambassadrice de Chine au Kenya. Lemma Senbet, directeur exécutif de l'AERC, a déclaré que les projets d'infrastructures financés par la Chine avaient permis d'améliorer l'intégration régionale, l'accès aux marchés et le développement du secteur financier.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

## LIBYE

## L'exportation de pétrole par les autorités parallèles serait illégale

La dénonciation a été faite, le 26 juin, par la compagnie nationale de pétrole (NOC) basée à Tripoli, après que le maréchal Kahlifa Haftar a remis la gestion des terminaux pétroliers à une société pétrolière placée sous son contrôle.



Un principal terminal pétrolier du pays (DR) de parler comme une figure nationale, soucieuse de respecter son engagement auprès de l'Elysée (à Paris fin mai) en vue d'organiser des élections paisibles d'ici au 10 décembre 2018 », a-t-il fait remarquer.

Fustigeant la décision de l'homme fort de l'est libyen de remettre les principaux terminaux pétroliers du pays aux autorités parallèles, Mustafa Sanallah, le patron de la compagnie nationale libyenne du gouvernement d'union nationale (GNA), reconnue par la communauté internationale, a déclaré : « Les exportations par des institutions parallèles sont illégales et échoueront comme elles ont échoué par le passé ». Dans un communiqué, il a ajouté : « Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sont très claires : les installations pétrolières, la production et les exportations doivent demeurer sous le contrôle exclusif de la NOC (de Tripoli) et sous la seule supervision du gouvernement d'union nationale ».

Le patron de la société nationale a, par ailleurs, mis la communauté internationale et les acteurs du marché pétrolier devant leurs responsabilités. La « NOC met en garde les entreprises contre la conclusion de contrats d'achat de pétrole auprès d'institutions parallèles. Ils ne seront pas honorés et la NOC intentera une action en justice contre eux », a-t-il insisté. « Nous sommes confiants que le GNA et nos partenaires internationaux prendront les mesures nécessaires pour bloquer toutes les exportations en violation du droit international », a poursuivi Mustafa Sanallah.

Le maréchal Kahlifa Haftar a annoncé, le 25 juin, que les installations pétrolières sous contrôle de

ses forces en Libye seraient désormais gérées par les autorités parallèles, basées dans l'est du pays et hostiles au GNA. « Toutes les installations pétrolières sécurisées par l'ANL (Armées nationales libyennes) sont remises à la Compagnie nationale de pétrole issue du gouvernement provisoire (de l'est) et présidée par Faraj al-Hassi », a déclaré le général Ahmed al-Mesmari qui lisait une décision du maréchal Haftar.

Le porte-parole de l'ANL a souligné qu'« aucun pétrolier ne sera autorisé à accoster dans les ports de l'est sans la permission de la NOC » basée à Benghazi, mais il n'a pas précisé si les autorités de l'est avaient trouvé des acheteurs potentiels. Le maréchal Khalifa Haftar a pris cette décision de confier la gestion du pétrole à sa « société nationale » parce que ses forces contrôlaient déjà les quatre terminaux pétroliers du Croissant pétrolier (nord-est), en plus du port de Hariga à Tobrouk, près de la frontière égyptienne, par lesquels l'essentiel du pétrole libyen est acheminé vers l'étranger.

Réagissant à la décision des autorités de l'est, Jalel Harchaoui, spécialiste de la Libye, a dit que « les ventes seront très difficiles » pour la société pétrolière de Khalifa Haftar. « Tout était possible » si des pays qui le soutiennent comme les Emirats arabes unis se tiennent à ses côtés, a-t-il ajouté, notant que la décision de Khalifa Haftar « est une surprise ». « Il y a quelques jours seulement, Haftar tentait

Le spécialiste de la Libye a, par ailleurs, rappelé qu'en avril 2016, la Cyrénaïque (région est) avait tenté en vain de court-circuiter Tripoli et vendre trois cent mille barils indépendamment. Le représentant libyen à l'ONU et le Conseil de sécurité avaient fait stopper le cargo. En 2016, le maréchal Kahlifa Haftar avait remis la gestion de installations pétrolières qu'il contrôlait à la NOC basée à Tripoli, après des efforts pour l'unification des deux compagnies. Et jusqu'ici, ces sites étaient gérés par la NOC basée à Tripoli, dépendante du GNA et présidée par Mustafa Sanallah qui a représenté la Libye, la semaine dernière, à la réunion de l'Organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole.

Notons que la Libye est dirigée par deux autorités rivales : le GNA basé à Tripoli et un cabinet parallèle installé dans l'est et soutenu par l'ANL, force paramilitaire dirigée par le maréchal Haftar, homme fort de l'est du pays. Chacun dispose de sa banque centrale, sa « compagnie nationale » de pétrole et de son agence de presse officielle. Ce qui fait que le pays soit toujours déchiré par des luttes de pouvoir et minée par une insécurité chronique.

Nestor N'Gampoula

## Prorogation de l'embargo sur les ventes d'armes

Le Conseil de sécurité des Nations unies a prorogé d'un an l'embargo sur les armes en Libye, a-t-on appris. Le Conseil de sécurité a également renouvelé l'autorisation d'inspecter en haute mer, au large des côtes libyennes, tous les bateaux soupçonnés de transporter de l'armement vers Tripoli. Par ailleurs, Tripoli et Paris ont décidé de renforcer leur coopération pour mieux contrôler les flux migratoires et lutter contre les filières de traite des êtres humains.

Le président français, Emmanuel Macron, et le Pre-

mier ministre libyen, Sarraj, ont échangé au téléphone sur le contrôle des flux migratoires entre la Libye et l'Europe. « Ils ont décidé dès à présent, dans la continuité de la visite du président du Conseil des ministres italien vendredi 15 juin à Paris, de renforcer encore leur coopération pour mieux maîtriser les flux migratoires et lutter plus efficacement contre les filières criminelles de traite des êtres humains », indique le communiqué de l'Elysée.

Noël Ndong



**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL AOI N° : F003-PEEDU-PEPS 2018  
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION  
POUR LA SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION D'EAU (SNDE)**



Date : le 22 juin 2018

1. Le gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Extension en Zones périphériques et du renforcement du Service d'eau Potable à Brazzaville (PEPS). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement, notamment le Fonds d'Investissement et d'Aide à l'Exploitation (FIAE) dont l'unité de coordination du Projet eau, Electricité et Développement Urbain est Maître d'Ouvrage délégué, sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de fourniture et d'installation des équipements informatiques et de communication, pour le compte de la Société Nationale de Distribution d'Eau réparti en deux (02) lots

2. Les Soumissionnaires peuvent soumissionner pour un seul ou les deux lots du Marché tels que définis dans les Documents d'Appel d'Offres. Les soumissionnaires souhaitant proposer des remises, dans l'hypothèse où ils obtiendraient plusieurs Marchés, sont autorisés à le faire et devront indiquer ces remises dans le Formulaire de Soumission.

3. L'Unité de coordination du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture, l'installation, la mise en service sur site, et le

service après-vente pendant la période de garantie :  
Lot N° 1 : d'équipements informatiques (Ordinateurs de bureau et portables, Onduleurs, régulateurs, imprimantes, licences et antivirus... ) et de communication ;  
Lot N° 2 : de Systèmes Radio

4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de Coordination du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)

2ème étage du siège du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier

B.P 2099 Brazzaville, République du Congo,

Tel: +242 05 556 87 87

E-mail: pedu\_congo@yahoo.fr

et prendre connaissance du Document d'Appel d'Offres à la même adresse, de Neuf (9) heures à quinze (15) heures, du lundi au vendredi.

5. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Document d'Appel d'Offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de 300 000 FCFA. Le paiement devra être effectué uniquement sous la forme d'un versement au compte du PEEDU N° 30011 00020 90000130905 77 domicilié au Crédit du Congo agence de Brazzaville. Le Document d'Appel d'offres sera alors retiré au PEEDU

contre remise d'un récépissé.

6. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

7. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 17 Août 2018 à 12 heures.

8. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission, pour un montant de 10 000 000 FCFA pour le Lot 1, et pour un montant de 200 000 FCFA pour le Lot 2. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessus, le 17 Août 2018 à 13 heures

9. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Situation et performance financière basée sur les formulaires FIN3-1 et FIN 3-2

- Capacité technique basée sur le formulaire EXP 4-1 Avoir une place d'affaire à Brazzaville depuis au moins cinq (5) ans :

Avoir des attestations de bon service à la clientèle émanant de trois (3) entreprises installées au Congo (Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).

**Le Coordonnateur du PEEDU  
Maurice BOUESSO. /**

**AVIS DE VENTE**

Terrains en vente à Kintélé  
(derrière Chatelet Bleu).

Tel: 06 821 82 80 / 05 551 21 25

**AVIS DE RECHERCHE**

La famille Bouesse et Mme Bigny recherchent leur frère et fils nommé Djo, âgé d'une trentaine d'années.

Une récompense de 100000 FCFA sera accordée à la personne qui le retrouvera.

Appelez au :

Tel : 06 8849351 / 06 6687801/  
06 6228951.



**LIBRAIRIE LES MANGUIERS**  
Un Espace de Vente  
Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne) Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.

Un Espace culturel pour vos Manifestations  
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces, Émissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso immeuble Les Manguiers (Mpita), Brazzaville République du Congo

Horaires d'ouverture:  
Du lundi au vendredi (9h - 17h)  
Samedi (10h - 13h)

**NÉCROLOGIE**

Les familles Okemba Olessa et Ongagna ont le profond regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès d'Olga Léonie Okemba survenu le 23 juin 2018 à Pointe-Noire des suites d'une maladie.

La veillée se tient au domicile familial sis n°133 de la rue Mbé à Talangaï Brazzaville.

La date et le programme des obsèques vous seront communiqués ultérieurement.



Nicolas Elo a le regret d'informer les familles Ngalouoganta, Akouala, Okouo Nguélebo, Mongo-Olô, ainsi que les parents, amis et connaissances, du décès de leur fils, frère, oncle et père, Jean Felix Akouala, décès survenu le 24 juin à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 56 de la rue Batéké, à Poto-Poto.

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

## EDUCATION

## 110 078 candidats en lice pour le BEPC 2018

Les épreuves qui se dérouleront du 27 au 30 juin, sur toute l'étendue du territoire national, ont mobilisé trois cent quarante-trois centres d'examen.

Sur les 110 078 candidats inscrits, l'on dénombre 98 073 officiels et 11 965 libres, répartis dans trois cent quarante-trois centres dont quatre-vingt-cinq à Brazzaville et soixante et onze à Pointe-Noire. Les cinq cent soixante-treize candidats inaptes primaires à l'Éducation physique et sportive (EPS) passeront, quant à eux, les épreuves écrites alors que les autres seront répartis dans cent quatorze centres pour les épreuves pratiques. L'année dernière, sur les 114 006 candidats inscrits au BEPC dont 99 048 officiels et 14 908 libres, répartis en trois cent soixante et un centres, seuls 110 369 s'étaient présentés le jour de l'examen.

En effet, les candidats vont, pendant les quatre jours, composer sur les mathématiques, l'histoire-géographie, les sciences de la vie et de la terre, l'anglais, les sciences physiques, la dictée avec questions, l'expression écrite et l'EPS.

Du côté des organisateurs, l'on met les bouchées doubles pour la réussite de cet examen d'État, au titre de l'année scolaire 2017-2018. Après les membres du jury, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisa-

tion, Anatole Collinet Makosso, a bouclé, le 26 juin, sa série de rencontres consistant à éduquer, sensibiliser, dissuader et persuader les différents acteurs. Il était, en effet, face à un échantillon de candidats de Brazzaville, aux responsables et promoteurs des écoles publiques et privées ainsi qu'à ceux des centres d'encadrement ; à l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (Apeec), sans oublier la Coordination nationale des promoteurs des écoles privées du Congo

(Conapéco).

Appelant tous les acteurs à une prise de conscience collective, le ministre a attiré l'attention des chefs d'établissement public qui se livrent à de mauvaises pratiques consistant à obtenir de bons résultats pour, disent-ils, bénéficier de la confiance de la tutelle dans les nominations. Quant aux responsables des écoles privées, Anatole Collinet Makosso a annoncé l'arrestation de l'un d'entre eux qui serait aux mains des services de sécurité avant d'être présenté au procureur de la République. C'est ainsi qu'il a interdit l'ouverture des internats

dans les écoles privées et centres d'encadrement pendant cette période. « Malgré les appels incessants que nous faisons de façon conjointe à l'ensemble de la communauté éducative, qu'il y ait encore des promoteurs d'écoles privées qui se plaisent à vouloir poursuivre ces mauvaises pratiques, malheur à ce promoteur d'école privée qui va interner des enfants. J'en appelle à la responsabilité des parents d'élèves qui envoient leurs enfants chez les gens dont ils n'ont aucune connaissance de leur moralité », a dénoncé le ministre.

D'après lui, des mesures sévères de lutte contre la fraude ont été mises en place et le dispositif qui a fonctionné pendant les épreuves écrites du baccalauréat sera renforcé afin de détecter et identifier les auteurs ainsi que leurs complices. S'adressant aux candidats, il leur a demandé de faire confiance en eux-mêmes car, les sujets porteront sur ce qu'ils ont vu pendant les neuf mois de scolarité.

Cette communication du ministre a été appuyée par les présidents de l'Apeec, Christian Grégoire Epouma, et de la Conapéco, Clibert Ibanda, qui ont demandé que des sanctions soient prises à l'encontre des récalcitrants. « Vous connaissez tout, surtout le système de la fraude. Vous avez tous les éléments, cela veut dire que tout dépend maintenant de vos efforts. Vous l'avez déjà fait en sanctionnant l'une des écoles privées qui s'était manifestée dans le passé. Ce sont de mauvaises écoles qui se livrent à la fraude, des saboteurs qui doivent répondre devant les juridictions, tout comme ceux qui sont des complices puisque les promoteurs qui excellent dans ces mauvaises pratiques ne sont pas seuls », a suggéré Clibert Ibanda.

Parfait Wilfried Douniama



Une vue des candidats au BEPC (Adiac)

## VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO  
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

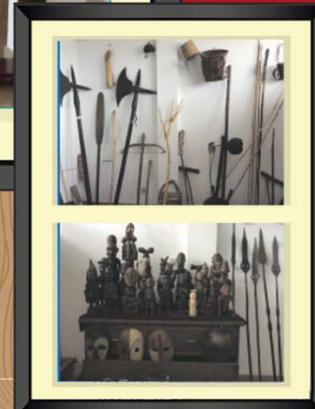
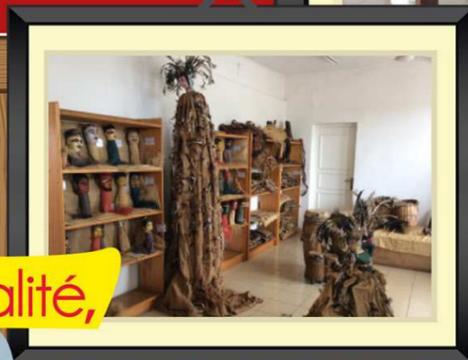
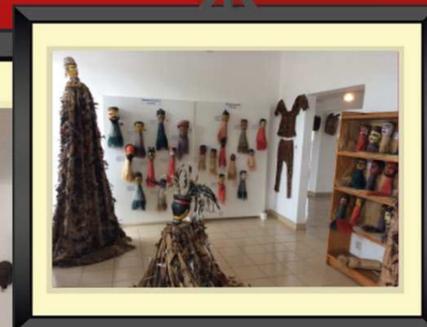
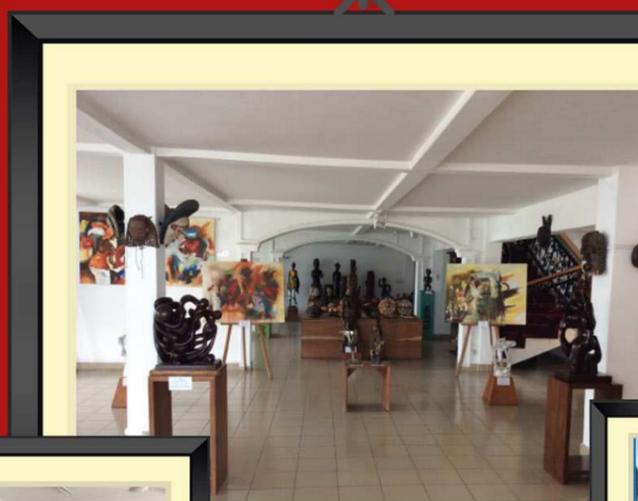
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**  
de la **Tradition**  
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**  
immeuble les manguiers (Mpila)  
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

## PARLEMENT

## Le Sénat adopte deux nouvelles affaires

La chambre haute a présenté et adopté en urgence, le 26 juin, deux nouvelles affaires reçues du gouvernement. Parmi celles-ci, le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la Société nationale des pétroles du Congo ainsi que celle portant approbation du contrat de partage de production Mengho-Kundji-Bindi II, signé le 6



juin 2018, entre la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo et la société Orion-Oil Limited. Ces dernières seront ensuite affectées aux commissions chargées de ces questions pour examen.

Jean Jacques Koubemba

## DIPLOMATIE

## Richard Baloyi salue l'hospitalité des Congolais

Accrédité au Congo depuis mars 2014, l'ambassadeur d'Afrique du Sud est arrivé en fin de mandat. Faisant les adieux au ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, le 26 juin à Brazzaville, il a indiqué regagner son pays avec le sentiment d'une mission accomplie.



La poignée de main entre Raymond Zéphirin Mboulou et Richard Baloyi/Photo Adiac

L'ambassadeur d'Afrique du Sud a affirmé que quatre ans durant, il a passé des moments fraternels en République du Congo, au regard du chaleureux accueil et surtout de l'hospitalité légendaire que

lui ont témoignés le peuple congolais.

« L'objet de notre visite auprès du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation était de lui faire les adieux, parce que mon man-

dat au Congo est arrivé à son terme. Une façon de lui dire que je vais bientôt m'en aller. Nous lui avons surtout témoigné l'hospitalité des Congolais qui nous ont bien

accueillis. C'est ici l'occasion de rassurer que nous valorisons des bonnes relations qui existent déjà entre nos deux pays », a affirmé le diplomate sud-africain, Richard Baloyi. Au-delà d'une collaboration

dynamique qu'il a eue avec le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation dans plusieurs domaines, ayant soutenu les relations bilatérales déjà fructueuses, l'ambassadeur d'Afrique du Sud a rappelé l'aboutissement très bientôt, d'un projet capital qu'il caressait avec ce département ministériel, portant coopération en matière de police.

« Nous avons travaillé avec le ministère de l'Intérieur de manière dynamique et solide, et lui remercions pour cette franche collaboration. Nous avons initié ensemble une commission mixte entre l'Afrique du Sud et le Congo, et mis en place un projet portant assistance mutuelle dans le domaine de la police », a-t-il précisé.

Bien qu'en fin de mandat, Richard Baloyi a réitéré la volonté de son pays de développer au mieux des rapports de coopération avec le Congo, en raison de multiples rôles qu'il a joués en sa faveur, dont l'obtention de la libération de l'icône de l'apartheid, Nelson Mandela, après vingt-sept ans de prison.

Firmin Oyé

## BASSIN DU CONGO

## La gestion des écosystèmes forestiers au centre d'une conférence au Vietnam

L'assemblée générale du Fonds pour l'environnement mondial (Fem) qui s'ouvre ce 27 juin dans la ville de Da Nang, permettra à l'Afrique centrale de présenter les efforts déployés en faveur de la conservation et la gestion durables de ses écosystèmes forestiers.

Les délégués de chaque pays membre de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) seront invités à prendre la parole, ainsi que les chefs de délégation des partenaires et bailleurs de fonds accrédités auprès du Fem, la facilitation du Royaume de la Belgique du Partenariat pour les forêts d'Afrique centrale (PFBC).

Les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo renferment une biodiversité exceptionnelle et un taux de déforestation plus bas. Ils constituent le second poumon de la planète après l'Amazonie, avec un potentiel inestimable pour le climat et pour le développement socio-économique de l'Afrique centrale et de la planète. « La

voix de l'Afrique centrale doit être entendue et son influence dans le système de gouvernance accrue, notamment au niveau de la mobilisation financière », souligne un com-

muniqué du PFBC.

D'après cette source, cet événement donnera de la visibilité aux résultats novateurs de l'Afrique centrale dans le cadre de la mise en œuvre des conventions

des Nations unies sur l'environnement. On pourrait donc compter sur la dynamique de la Comifac, cette organisation intergouvernementale chargée de l'orientation, de l'harmonisa-

tion et du suivi des politiques et législations forestières et environnementales dans cette partie de l'Afrique.

La délégation de la Comifac entend plaider auprès des bailleurs de fonds aux fins de mobiliser les ressources financières. Le communiqué de l'organisation déplore une certaine inadéquation entre les efforts d'Afrique centrale pour la planète et les retombées financières jugées « maigres ». Pour convaincre ses interlocuteurs, la Comifac va partager les nouvelles priorités de la sous-région ainsi que les défis et perspectives des pays de l'espace en matière de gestion durable des forêts, de conservation de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques...

Signalons que la sixième assemblée générale du Fem se déroule en marge de la 54<sup>e</sup> réunion de son 54<sup>e</sup> conseil, de la réunion du groupe consultatif scientifique et technique du Fem et du Forum des organisations de la société civile.

Fiacre Kombo



Une vue du Bassin du Congo (DR)

## ENTREPRISE

## Le hotspot, un business intelligent

**Fournir un contenu de qualité aux utilisateurs des hotspot Wifi et permettre aux entreprises d'améliorer en retour leur expérience client, grâce aux données récoltées à travers leur borne Wifi. Voilà ce qui constitue l'essentiel de "Lopango", une solution applicative créée par le Congolais Nelson Cishugi et disponible bientôt.**

Le projet vise à mettre des hotspots intelligents dans la ville, qui fourniront gratuitement l'internet dans les espaces publics. Mais en même temps, ces dispositifs proposés aux entreprises permettront d'améliorer l'expérience marketing et d'apporter des services à valeur ajoutée. Les entreprises pourront ainsi se servir des données obtenues, grâce à la navigation sur leur hotspot gratuit.

Nelson Cishugi, qui s'exprimait le 25 juin lors d'un entretien sur l'avancement du projet, a déclaré qu'il ne s'agit pas seulement de permettre un accès gratuit à internet. Les utilisateurs ont accès à un contenu de qualité selon leurs goûts, envies et les recommandations autour d'eux. Les entreprises vont

améliorer ainsi leur chaîne de valeur. « Nous avons conçu une solution unique pour chaque type d'entreprise, qui permet d'offrir la meilleure expérience possible à sa clientèle », a-t-il fait savoir. « Ma'Vero pos-

**« Ma'Vero possède un restaurant végétarien. Pour mieux gérer son stock et ses ventes, elle utilise «Lopango» qui lui permet de savoir exactement quand acheter les ingrédients de ses plats et de ses limonades. En plus, elle connaît mieux sa clientèle et peut donc personnaliser ses offres pour chaque client qu'elle reçoit »,**

*sède un restaurant végétarien. Pour mieux gérer son stock et ses ventes, elle utilise «Lopango» qui lui permet de savoir exactement quand acheter les ingrédients de ses plats et de ses limonades. En plus, elle*

*connaît mieux sa clientèle et peut donc personnaliser ses offres pour chaque client qu'elle reçoit », a articulé Nelson Cishugi, parlant d'un exemple d'une société reliée à sa solution.*

Un hotspot Wifi est un emplacement physique qui est fourni pour offrir aux utilisateurs la possibilité de se servir de leurs dispositifs (ordinateur, smartphone, etc.) hors de chez eux. Ces hotspots sont devenus de plus en plus populaires au cours de cette dernière décennie dans les établissements gastronomiques, centres commerciaux, aéroports, hôtels, cafés, et se trouvent désormais partout où les gens se rassemblent.

Dans certaines villes, comme Brazzaville, il existe des endroits, à l'instar de la Corniche, où les hotspots sont disponibles gracieusement. Mais ils n'offrent pas de service autre que l'internet. « Il vous est certainement déjà arrivé de vous ennuyer dans une gare, ou un aéroport, ou en attendant quelqu'un dans un restaurant. Vous vous dites alors



Nelson Cishugi

*que vous pourriez passer du temps sur internet en attendant. Malheureusement, internet c'est toujours cher et parfois, vous ne captez pas bien du tout », a soutenu Nelson Cishugi. Membre de l'association Yali Congo, Nelson Cishugi est un graphiste et spécialiste web, stratège de contenus et consultant en expérience utilisateur et client. Il est détenteur du titre d'Adobe certified expert, le tout premier en Afrique subsaharienne en*

dehors de l'Afrique du Sud, le seul à ce jour en Afrique francophone.

Depuis 2017, le projet «Lopango» a pris une nouvelle allure. La même année, Nelson Cishugi est lauréat, parmi trois autres entrepreneurs congolais de la troisième édition du plus grand programme d'entrepreneuriat africain de cent millions de dollars sur dix ans, organisé par la fondation Tony-Elumelu.

**Quentin Loubou**



## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE  
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la  
LITTÉRATURE CLASSIQUE*(africaine, française et italienne)**Essais, Romans, Bandes dessinées,  
Philosophie, etc.*

Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces  
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)  
Samedi (9h-13h)Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guessou  
immeuble Les Manguiers (Mpila),  
Brazzaville République du Congo

## ENVIRONNEMENT

## L'usage des sacs plastiques continue

À quelques jours de la célébration de la Journée mondiale sans sacs plastiques, le 3 juillet, dans des marchés, pharmacies et restaurants, ces sacs sont toujours utilisés comme emballages.

Les Congolais continuent d'utiliser des sacs plastiques ou des sachets non biodégradables, faisant fi de la pollution que cela occasionne. Ces sacs plastiques menacent l'environnement et la santé humaine par leur abandon au gré des vents et des courants d'eau. Produits à base du pétrole et de plusieurs autres composants, les sachets plastiques constituent une grande menace pour la santé des êtres humains. Car « la fumée produite par l'incinération des sachets plastiques contient des dioxines cancérigènes », fait remarquer un spécialiste de la santé humaine.

Concernant leur impact sur l'environnement, ces sacs plastiques influencent beaucoup le milieu de vie et leurs conséquences sont énormes et multiples. Selon plusieurs études, les sachets plastiques, dont la durée de vie varie entre cent et quatre cents ans en

fonction des conditions, ont des effets nocifs sur la faune et la flore aquatiques. Dans le milieu aquatique, ils provoquent une modification des écosystèmes méiobenthiques en empêchant la lumière, pourtant nécessaire pour la photosynthèse des organismes végétaux, de pénétrer dans l'eau. Le développement des plantes aquatiques prend ainsi un coup, la vie des animaux herbivores aussi.

Vu les multiples conséquences des sacs plastiques sur l'environnement et la santé, le citoyen conscient n'allait plus les utiliser. Il a été également prouvé que ces sacs constituaient un danger pour les animaux marins, notamment les tortues, les cétacés et les thons. Leur incinération, par exemple, produit du gaz carbonique et de la vapeur d'eau qui renforcent l'effet de serre, contribuant au réchauffement climatique. Les recherches ont montré aussi que la mauvaise gestion des sacs plastiques peut également provoquer des inondations par le bouchage des conduites d'eau de ruissellement.

Accentuer la sensibilisation aux effets néfastes des sacs plastiques Si la communauté scientifique



Les sachets et bouteilles pastiques détruisent l'environnement

mondiale a consacré toute une journée internationale à la lutte contre l'usage des sacs plastiques, c'est parce qu'ils ont des effets négatifs à la fois sur l'environnement et la santé humaine. De son côté, la République du Congo avait très tôt saisi l'am-

pleur du problème en prenant un décret depuis 2011 pour interdire la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs et sachets en plastique pour la vente d'aliments, de l'eau et de toutes autres boissons. Ainsi, les services de

commerce devraient continuer à sensibiliser la population aux méfaits occasionnés par l'usage de ces sacs. Et les services de repression, pour leur part, ne devraient pas se laisser dans leurs techniques dissuasives.

Faustin Akono

## TCHIAMBA-NZASSI

## Le marché de la localité déserté par les commerçants

Le site se retrouve aujourd'hui dans des herbes, avec des étals vides et des allées désertes, les vendeurs ayant quitté les lieux pour d'autres qui drainent plus de la clientèle.



Le marché de Tchiamba-Nzassi aujourd'hui

Situé sur la route de Côte Matève, vers la frontière entre le Congo et le Cabinda, le marché de Tchiamba-Nzassi est composé d'un hangar de deux cent quarante étals en béton, de trois magasins, d'un entrepôt avec trois salles de stockage de 60 m<sup>2</sup>, d'un bureau pour le comité du marché et d'un bloc sanitaire de quatre cabines. Le lifting de ce marché est évalué à 127 500 000 FCFA. Aujourd'hui, le marché de Tchiamba-Nzassi est désespérément désert car aucun commerçant n'y vend depuis près de trois ans, à cause des méventes engendrées par un mauvais emplacement du site. Pourtant, interrogés sur ce sujet, certains habitants de la localité ont révélé qu'autrefois, ce centre commercial grouillait de monde. Les clients y trouvaient leur compte en qualité et en coût raisonnable des emplettes effectuées.

Aujourd'hui, la fréquentation du marché ayant baissé, les vendeurs ont préféré quitter les lieux pour des sites populeux, notamment le marché de Nzassi, dit le marché de la frontière qui draine des centaines de clients. Notons que le marché de Tchiamba-Nzassi était destiné à une population estimée à environ six mille habitants.

Malheureusement, ce marché emblématique s'éteint tout doucement, sous le regard impuissant des autorités qui peinent à lui trouver des remèdes.

Hugues Prosper Mabonzo

## CONFÉRENCE-DÉBAT

## Veuves et orphelins sensibilisés à leurs droits

L'association Sodios (Solidarité, disponibilité, des œuvres sociales), en partenariat avec le Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre, a organisé, le 23 juin dans la salle Emile-Biayenda de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre, une marche silencieuse ponctuée par une causerie-débat.

L'activité a eu lieu dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la veuve et de l'orphelin. Sur le thème « Comment sauvegarder la dignité de la veuve au Congo et luttons contre la précarité de la veuve », un focus a été animé à cette occasion par Sylvie Tchignoumba, premier président de la Cour d'appel de Pointe-Noire et présidente de l'Association des femmes juristes du Congo (AFJC), antenne de Pointe-Noire, ainsi que par les membres et juristes du Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre.

La présidente de l'AFJC a exposé sur les droits des femmes, notamment des veuves, en se fondant sur les textes réglementaires en vigueur en République du Congo tels la Constitution du 25 octobre 2015, le Code de la famille congolais, la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, la loi n° 4 -2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo, la charte africaine des droits de l'enfant... Tout le monde est tenu à respecter ce cadre réglementaire auquel cas on s'expose aux sanctions prévues par la loi, a-t-elle dit. Pour leur part, les membres du Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre ont rappelé à l'assistance que ce cadre d'échange et de partage a été créé pour aider, accompagner, soutenir aussi les veuves et les orphelins et valoriser leurs droits souvent méprisés en cas de décès d'un des conjoints. Les femmes doivent réagir et ne plus subir passivement les humiliations imposées par la famille de leur



Une vue des participantes à la conférence-débat / crédit photo Adiac

défunt mari mais plutôt faire prévaloir leurs droits en s'associant avec les structures et organes compétents en la matière qui vont leur servir de conseils comme le Groupe de réflexion ou l'AFJC, ont-ils conseillé. Cependant, les juristes qui ont animé le focus ont insisté pour que les femmes cessent de vivre en concubinage, mais qu'elles doivent plutôt vivre maritalement pour revendiquer leurs droits et jouir de l'héritage et des droits successoraux avec leur progéniture.

Plusieurs témoignages des veuves maltraitées ont été faits. Des femmes qui, malheureusement, subissent des humiliations les plus cruelles et inhumaines sans que personne ne crie gare.

C'est en 2011 que cette journée initiée par Sylvia Bongo Ondimba est célébrée dans le monde après la résolution prise par l'Assemblée générale des Nations unies, le 21 décembre 2010.

Hervé Brice Mampouya

## TCHIAMBA-NZASSI

## Le marché de la localité déserté par les commerçants

Le site se retrouve aujourd'hui dans des herbes, avec des étals vides et des allées désertes, les vendeurs ayant quitté les lieux pour d'autres qui drainent plus de la clientèle.



Le marché de Tchiamba-Nzassi aujourd'hui

Situé sur la route de Côte Matève, vers la frontière entre le Congo et le Cabinda, le marché de Tchiamba-Nzassi est composé d'un hangar de deux cent quarante étals en béton, de trois magasins, d'un entrepôt avec trois salles de stockage de 60 m<sup>2</sup>, d'un bureau pour le comité du marché et d'un bloc sanitaire de quatre cabines. Le lifting de ce marché est évalué à 127 500 000 FCFA. Aujourd'hui, le marché de Tchiamba-Nzassi est désespérément désert car aucun commerçant n'y vend depuis près de trois ans, à cause des méventes engendrées par un mauvais emplacement du site. Pourtant, interrogés sur ce sujet, certains habitants de la localité ont révélé qu'autrefois, ce centre commercial grouillait de monde. Les clients y trouvaient leur compte en qualité et en coût raisonnable des emplettes effectuées.

Aujourd'hui, la fréquentation du marché ayant baissé, les vendeurs ont préféré quitter les lieux pour des sites populeux, notamment le marché de Nzassi, dit le marché de la frontière qui draine des centaines de clients. Notons que le marché de Tchiamba-Nzassi était destiné à une population estimée à environ six mille habitants.

Malheureusement, ce marché emblématique s'éteint tout doucement, sous le regard impuissant des autorités qui peinent à lui trouver des remèdes.

Hugues Prosper Mabonzo

## MONDIAL 2018

## Russie-Espagne, Uruguay-Portugal ce week-end en huitièmes de finale

La première confrontation aura lieu le 30 juin tandis la seconde se disputera le 1<sup>er</sup> juillet. La qualification en quarts de finale, le principal enjeu.

La Russie, pays hôte du mondial, sera aux prises avec l'Espagne le 30 juin. Dans la phase de poules, les Russes ont enregistré deux victoires (5-0 contre l'Arabie saoudite, 3-1 face à l'Égypte), une défaite. Un total de huit buts marqués, trois encaissés et six points les propulsant à la première place du groupe A. Les Espagnols, par contre, n'ont remporté qu'un seul match (1-0) face à l'Iran puis deux nuls (3-3 face au Portugal, 2-2 devant le Maroc). Le 30 juin, tous ces résultats ne serviront plus à rien. L'élimination sera directe. L'Espagne, championne du monde en 2010 et 8e au classement Fifa (mai 2018) sera face à la Russie, 70e au classement Fifa de la même année. Le ticket des quarts de finale entre les deux pays sera âprement disputé. Les faveurs des pronostics n'étant pas suffisantes pour l'emporter sur le terrain.

Le 1er juillet, Portugais et Uruguayens vont s'expliquer. L'Uruguay, premier du groupe, a jusque-là fait un parcours sans faute. Victoire face à l'Égypte 1-0, devant l'Arabie saoudite sur le même score avant de s'imposer face à la Russie 3-0. Le Portugal, dans la phase de poules, a fait deux nuls (contre l'Espagne 3-3, face à l'Iran 1-1). L'unique victoire a été devant le Maroc 1-0. A l'issue de l'ensemble des rencontres de la dernière journée de la phase de poules, d'autres affiches des huitièmes de finale seront connues.

Rominique Makaya

## CONFÉRENCE-DÉBAT

## Veuves et orphelins sensibilisés à leurs droits

L'association Sodios (Solidarité, disponibilité, des œuvres sociales), en partenariat avec le Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre, a organisé, le 23 juin dans la salle Emile-Biayenda de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre, une marche silencieuse ponctuée par une causerie-débat.

L'activité a eu lieu dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la veuve et de l'orphelin. Sur le thème « Comment sauvegarder la dignité de la veuve au Congo et luttons contre la précarité de la veuve », un focus a été animé à cette occasion par Sylvie Tchignoumba, premier président de la Cour d'appel de Pointe-Noire et présidente de l'Association des femmes juristes du Congo (AFJC), antenne de Pointe-Noire, ainsi que par les membres et juristes du Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre.

La présidente de l'AFJC a exposé sur les droits des femmes, notamment des veuves, en se fondant sur les textes réglementaires en vigueur en République du Congo tels la Constitution du 25 octobre 2015, le Code de la famille congolais, la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, la loi n° 4 -2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo, la charte africaine des droits de l'enfant... Tout le monde est tenu à respecter ce cadre réglementaire auquel cas on s'expose aux sanctions prévues par la loi, a-t-elle dit. Pour leur part, les membres du Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre ont rappelé à l'assistance que ce cadre d'échange et de partage a été créé pour aider, accompagner, soutenir aussi les veuves et les orphelins et valoriser leurs droits souvent méprisés en cas de décès d'un des conjoints. Les femmes doivent réagir et ne plus subir passivement les humiliations imposées par la famille de leur



Une vue des participantes à la conférence-débat / crédit photo Adiac

défunt mari mais plutôt faire prévaloir leurs droits en s'associant avec les structures et organes compétents en la matière qui vont leur servir de conseils comme le Groupe de réflexion ou l'AFJC, ont-ils conseillé. Cependant, les juristes qui ont animé le focus ont insisté pour que les femmes cessent de vivre en concubinage, mais qu'elles doivent plutôt vivre maritalement pour revendiquer leurs droits et jouir de l'héritage et des droits successoraux avec leur progéniture.

Plusieurs témoignages des veuves maltraitées ont été faits. Des femmes qui, malheureusement, subissent des humiliations les plus cruelles et inhumaines sans que personne ne crie gare.

C'est en 2011 que cette journée initiée par Sylvia Bongo Ondimba est célébrée dans le monde après la résolution prise par l'Assemblée générale des Nations unies, le 21 décembre 2010.

Hervé Brice Mampouya

## ENVIRONNEMENT

## L'usage des sacs plastiques continue

À quelques jours de la célébration de la Journée mondiale sans sacs plastiques, le 3 juillet, dans des marchés, pharmacies et restaurants, ces sacs sont toujours utilisés comme emballages.

Les Congolais continuent d'utiliser des sacs plastiques ou des sachets non biodégradables, faisant fi de la pollution que cela occasionne. Ces sacs plastiques menacent l'environnement et la santé humaine par leur abandon au gré des vents et des courants d'eau. Produits à base du pétrole et de plusieurs autres composants, les sachets plastiques constituent une grande menace pour la santé des êtres humains. Car « la fumée produite par l'incinération des sachets plastiques contient des dioxines cancérigènes », fait remarquer un spécialiste de la santé humaine.

Concernant leur impact sur l'environnement, ces sacs plastiques influencent beaucoup le milieu de vie et leurs conséquences sont énormes et multiples. Selon plusieurs études,

les sachets plastiques, dont la durée de vie varie entre cent et quatre cents ans en fonction des conditions, ont des effets nocifs sur la faune et la flore aquatiques. Dans le milieu aquatique, ils provoquent une modification des écosystèmes meiobenthiques en empêchant la lumière, pourtant nécessaire pour la photosynthèse des organismes végétaux, de pénétrer dans l'eau. Le développement des plantes aquatiques prend ainsi un coup, la vie des animaux herbivores aussi.

Vu les multiples conséquences des sacs plastiques sur l'environnement et la santé, le citoyen conscient n'allait plus les utiliser. Il a été également prouvé que ces sacs constituaient un danger pour les animaux marins, notamment les tortues, les cétacés et les thons. Leur incinération, par exemple, produit du gaz carbonique et de la vapeur d'eau qui renforcent l'effet de serre, contribuant au réchauffement climatique. Les recherches ont montré aussi que la mauvaise gestion des sacs plastiques peut également

provoquer des inondations par le bouchage des conduites d'eau de ruissellement.

Accentuer la sensibilisation aux effets néfastes des sacs plastiques

Si la communauté scientifique mondiale a consacré toute une journée internationale à la lutte contre l'usage des sacs plastiques, c'est parce qu'ils ont des effets négatifs à la fois sur l'environnement et la santé humaine. De son côté, la République du Congo avait très tôt saisi l'ampleur du problème en prenant un décret depuis 2011 pour interdire la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs et sachets en plastique pour la vente d'aliments, de l'eau et de toutes autres boissons. Ainsi, les services de commerce devraient continuer à sensibiliser la population aux méfaits occasionnés par l'usage de ces sacs. Et les services de repression, pour leur part, ne devraient pas se laisser dans leurs techniques dissuasives.

Faustin Akono